Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Métallier, veuillez visiter :
bpmetallier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Métallier

Épreuve E.3 : Travaux spécifiques - Organisation de travaux liés à la maintenance ou à la réparation d’ouvrages

Session 2014 • Code sujet : **E.3 - U.30** • Durée : **4 heures (épreuve écrite : 30 minutes)** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Accessibilité des cages d’escalier en ERP : mains courantes (4 questions) **Page 3**

2. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bpmetallier.fr/assets/annales/bp-metallier/U30 - Travaux spécifiques organisation de travaux liées à la maintenance ou la réparation d'ouvrages/2014/BP Métallier - U30 - Travaux spécifiques organisation de travaux liées à la maintenance ou la réparation d'ouvrages - Session 2014 - 3-Sujet.pdf

1. Accessibilité des cages d’escalier en ERP : mains courantes

Le sujet présente les exigences d’accessibilité dans les cages d’escalier des établissements recevant du public, pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite ou malvoyantes. Il évalue l’analyse de règles concernant les mains courantes et la formulation de réponses techniques écrites.

Question 1. Pour une cage d’escalier d’ERP de 1,50 m de largeur, indiquer combien de mains courantes doivent être installées.

La largeur de 1,50 m ne modifie pas la règle indiquée : une main courante est installée de chaque côté de l’escalier.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Deux mains courantes, une de chaque côté.

Question 2. Indiquer à quelle hauteur doit se situer la main courante dans la cage d’escalier d’un ERP.

Élément	Hauteur prescrite
Main courante	De 0,80 m à 1,00 m

La hauteur doit rester dans cette plage.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Entre 0,80 m et 1,00 m.

Question 3. Indiquer le prolongement minimum de la main courante au départ de la première marche et à la fin de la dernière marche.

La main courante se prolonge d’au moins 0,28 m au départ de la première marche et à la fin de la dernière marche.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 0,28 m minimum à chaque extrémité.

Question 4. Indiquer comment différencier la main courante de sa paroi support dans la cage d’escalier d’un ERP.

La main courante doit se distinguer de sa paroi support par l’un des moyens suivants :

- un éclairage particulier ;
- un contraste visuel.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Par un éclairage particulier ou un contraste visuel.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2014)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E.3 du Brevet Professionnel Serrurerie-Métallerie, session 2014, porte le code U.30, dure 4 heures et a un coefficient 3. La partie écrite dure 30 minutes. Elle traite de l'accessibilité des escaliers en ERP et évalue l'identification des exigences applicables aux mains courantes ainsi que la communication de réponses techniques précises.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- En ERP, la main courante doit être continue au droit des paliers pour éviter une rupture de guidage.
- Le sujet indique une hauteur de main courante comprise entre 0,80 m et 1,00 m.
- Le prolongement minimum demandé au départ et à la fin de l'escalier est de 0,28 m.
- La main courante doit être différenciée de sa paroi support par un éclairage particulier ou un contraste visuel.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour la largeur de 1,50 m, préciser le nombre de mains courantes et leur emplacement.
- Indiquer les deux bornes de la hauteur et conserver les unités en mètres.
- Associer la valeur de 0,28 m aux deux extrémités de l'escalier.
- Pour le contraste avec la paroi, citer l'éclairage particulier ou le contraste visuel.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment répondre à la question sur le nombre de mains courantes pour un escalier de 1,50 m ?

Pour la question 1, le corrigé du sujet précise qu'une main courante est installée de chaque côté de l'escalier. La consigne donne une largeur de 1,50 m; formulez clairement le nombre et l'emplacement demandés.

Q : Quelle hauteur et quel prolongement faut-il retenir pour la main courante ?

Le sujet indique une hauteur comprise entre 0,80 m et 1,00 m. Il demande un prolongement minimum de 0,28 m au départ de la première marche et à la fin de la dernière marche.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment organiser le temps pour l'écrit ?

La durée officielle indiquée est de 4 heures, tandis que la partie écrite est annoncée pour 30 minutes. Elle comporte quatre questions courtes, chacune assortie d'un barème de 10 points.

Q : Quels éléments faut-il donner pour obtenir les points sur ces questions réglementaires ?

Répondez exactement à chaque consigne et écrivez clairement les valeurs avec leurs unités. Le dossier attribue 10 points à chacune des quatre questions; il porte notamment sur le nombre, la hauteur, le prolongement et la différenciation de la main courante.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpmetallier.fr/assets/annales/bp-metallier/U30 - Travaux spécifiques organisation de travaux liées à la maintenance ou la réparation d'ouvrages/2014/BP Métallier - U30 - Travaux spécifiques organisation de travaux liées à la maintenance ou la réparation d'ouvrages - Session 2014 - 3-Sujet.pdf

Ressources BP Métallier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.